



## Agrément Val-I-Pac

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Commission interrégionale de l'Emballage (CIE) a octroyé un nouvel agrément à l'a.s.b.l. Val-I-Pac en tant qu'organisme pour la gestion des déchets d'emballage industriels. Cet agrément couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 inclus.

Le texte du nouvel agrément de Val-I-Pac se trouve sur notre site web et peut être consulté via ce [lien](#).

## Le plan général de prévention 2016-2019

Lors de sa dernière réunion de décembre 2016, la CIE a aussi procédé à l'évaluation des plans de prévention individuels 2016-2019.

Au total, 696 entreprises ont été invitées à introduire un plan de prévention. Les 188 plans qui ont été introduits, ont pu être évalués.

De plus 23 fédérations ont aussi été invitées à introduire un plan de prévention sectoriel pour la période 2016-2019.

L'analyse de ces plans est en cours et devrait être terminée au cours du premier trimestre 2017.





## Evolution emballages réutilisables

Pour l'année de déclaration 2015, les membres de Fost Plus ont déclaré 668 kilotonnes d'emballages réutilisables ménagers.

Pour l'année de déclaration 2015, les membres de Val-I-Pac ont déclaré 2.770 kilotonnes d'emballages réutilisables industriels.

Le graphique à côté reflète l'évolution du rapport en poids entre les emballages réutilisables et les emballages perdus pour les deux organismes agréés.

